

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mai 2021

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt-et-un, le vingt-sept mai
 Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**,
 Présents : 13 légalement convoqué le 21/05/2021 s'est assemblé au
 Pouvoirs : 2 lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
 Votants : 15 M. PIOLET Josué, adjoint au Maire, délégué par le Maire

Membres présents : Mme AMMAN Marynne, Mme BROSSET Sabrina, Mme GODEFROY Stéphanie, M. GREGOIRE Christophe, M. GUIGNARD Willy, M. KAHIA Kamelle, M. LANOISELÉE Bertrand, M. LASSALLE François, M. ORSAY François, M. PIOLET Josué, Mme PINCHEMEL Véronique, M. PIRAUDEAU Benoît, Mme PRIEUR Françoise.

Pouvoirs : M. MORIN Pierre à M. PIOLET, Mme LHUILLIER à Mme BROSSET.

Secrétaire de séance : François ORSAY

Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2021 : A la demande de M. Guignard, nous avons intégré la précision de vote pour la délibération n°9, à savoir : 2 votes contre (Mme Pinchemel et M. Lassalle) et 1 abstention (M. Guignard) - Voté à l'unanimité

2021-03-01- Commissions municipales

Rapporteur : M. Piolet, adjoint

Il est rappelé la délibération du 29 mai 2020 fixant les commissions communales ;
 Suite à la démission d'une adjointe et à l'arrivée d'un nouvel élu, la nouvelle organisation de la municipalité amène à redéfinir les commissions communales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte des nouvelles commissions instaurées, à l'exception de celle des finances, économie locale qui reste inchangée :

- ✓ Lien social, école : Mesdames LHUILLIER, AMMAN, BROSSET, GODEFROY, PINCHEMEL et Monsieur GREGOIRE
- ✓ Associations, fêtes et cérémonies, communication : Mesdames LHUILLIER, Mme BROSSET, AMMAN, GODEFROY et Messieurs GREGOIRE, GUIGNARD, KAHIA, LANOISELÉE, LASSALLE, PIOLET, PIRAUDEAU
- ✓ Urbanisme, voirie, mobilité : Messieurs PIOLET, LANOISELÉE, GUIGNARD, KAHIA, LASSALLE, ORSAY et Mesdames LHUILLIER, PINCHEMEL.
- ✓ Commission culture, patrimoine : Messieurs PIOLET, KAHIA, LANOISELÉE, Mme PINCHEMEL
- ✓ Commission cadre de vie, environnement : Messieurs PIOLET, GREGOIRE, GUIGNARD, LANOISELÉE, LASSALLE, Mesdames GODEFROY, BROSSET, PRIEUR.

Voté à l'unanimité

<i>Publié et reçu en Préfecture le 31/05/2021</i>

2021-03-02 - Avenant au règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : M. Piolet, adjoint

Suite à la dénomination des nouvelles commissions et à la création d'un nouveau groupe de la minorité, il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération du 23 juillet 2021.

Vu l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales,
 Il est proposé les modifications suivantes :

Article 8 – commissions consultatives

Les commissions permanentes sont les suivantes :

- Commission finances, économie locale
- Commission lien social, école
- Commission associations, fêtes et cérémonies, communication
- Commission urbanisme, voirie, mobilité
- Commission culture, patrimoine
- Commission cadre de vie, environnement

Article 23 - Bulletin d'information générale :

Les bulletins d'information comprendront un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

Noizay info : 1000 caractères pour le groupe indépendant et 500 pour « Noizay au cœur »

Revue annuelle : 1600 caractères pour le groupe indépendant et 800 pour « Noizay au cœur »

Après discussion sur la proportionnalité et le nombre de caractères,

Le Conseil municipal, décide, à la majorité des voix moins 1 vote contre (M. Guignard) et 1 abstention (M. Lassalle), d'adopter les modifications au règlement intérieur.

Publié et reçu en Préfecture le 31/05/2021

2021-03-03- Tarifs des concessions funéraires et cinéraires

Rapporteur : M. Piolet, adjoint

Suite à la suppression des taxes au 1^{er} janvier 2021 pour les vacations, inhumations, superpositions et dépôts d'urne, il convient de supprimer certains tarifs et décider des modalités de délivrance des concessions ou cases columbarium dans le cimetière communal

Les tarifs votés sans augmentation pour 2021 figurent dans la délibération du 9 décembre 2020 adoptant l'ensemble des tarifs municipaux.

Il est donc proposé une modification des prestations funéraires et cinéraires et la création d'attribution de concession pour une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les tarifs concernant les cimetières fixés par délibération du 9 décembre 2020 comme suit :

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concession 15 ans	200,00 €
Concession 30 ans	275,00 €
Concession 50 ans	420,00 €
Columbarium 15 ans (ancien cimetière)	285,00 €
Columbarium 30 ans (ancien cimetière)	555,00 €
Vacation police	21,00 €

ESPACE CINÉRAIRE (nouveau cimetière)

Case columbarium - cavurne 15 ans	450,00 €
Case columbarium - cavurne 30 ans	850,00 €
Dispersion des cendres : plaque signalétique	60,00 €
Dépôt d'urne : plaque signalétique	65,00 €

Il est précisé que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juin 2021.

Voté à la majorité des voix moins 1 vote contre (M. Guignard)

Publié et reçu en Préfecture le 31/05/2021

2021-03-04-Convention d'autorisation de travaux sur le domaine public**Rapporteur : M. Piolet, adjoint**

M. et Mme CRUCHET Alain, administrés domiciliés vallée de Goguenne à Noizay, souhaitent aménager l'accès à leur domicile par des pavés de couleur grise en lieu et place de plaques de béton ou goudron ; cet accès est en partie située sur le talus du domaine public, il est donc nécessaire de convenir des modalités pour autoriser ces travaux.

Vu le projet de convention,
Le Conseil Municipal, après délibération,

- ✓ Approuve la convention d'autorisation de voirie sur le domaine public entre la commune et M. et Mme CRUCHET Alain telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- ✓ Autorise M le Maire à signer la convention, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

Voté à la majorité des voix moins 2 abstentions (M. Guignard et Mme Pinchemel)

M. Guignard estime que cette décision ne constitue pas un acte légal et que la préfecture peut faire retirer la délibération.

Publié et reçu en Préfecture le 31/05/2021

Etat des décisions du Maire

Décision du 15 avril 2021 : renouvellement de la concession n° 371 pour une durée de 30 ans, à compter du 06/12/2020, Carré E n° 46 – Tarif : 225 euros

Décision du 28 avril 2021 : Signature de contrats avec SITE'EQUIP pour la fourniture et pose des équipements suivants :

- ✓ City stade au prix de 37 435 € HT – 44 922 € TTC
- ✓ Table teqball au prix de 2 700 € - 3 240 € TTC
- ✓ 3 Structures de jeux au prix de 18 324 € - 21 988,80 € TTC.

Décision du 7 mai 2021 : Signature d'un contrat avec GOUGEON SA pour la sécurisation et l'automatisation de la cloche de l'église, au prix de 7 179 € HT – 8 614,80 € TTC.

Informations diverses.**Informations**

- ✓ Monsieur SARRAZIN, conseiller aux décideurs locaux rattaché à la trésorerie, viendra présenter la situation financière de la commune au conseil municipal du 24 juin.
- ✓ Plan communal de sauvegarde (PCS) : une présentation aura lieu au conseil du 2 septembre, après la clôture de séance, afin de pouvoir envisager la mise à jour du dossier.
- ✓ Eglise :
La Piéta est de retour dans l'église
Des devis ont été demandés à 2 restaurateurs de vitraux, et le vitrail de la chapelle du cimetière a été déposé également pour l'établissement d'un devis.
Un estimatif datant de quelques années a été actualisé et des appels à contribution ont été envoyés à des fondations.
Inauguration de l'espace Guerrier-Chassier et de la Croix de Lorraine le 18 juin, sur invitation et avec la participation des élèves de l'école

- ✓ Fleurissement :
Concours des maisons fleuries : inscription jusqu'au 14 juin
Eco-fleurissement, opération qui sera renouvelée à l'automne
Essences remarquables
- ✓ Voirie :
Suppression d'un stationnement coteau de Venise
L'étude de sécurité des entrées Est, Ouest et Nord est faite, le groupe de travail va être réactivé pour finaliser le projet.
L'installation des panneaux touristiques sera réalisée dès que les autorisations administratives seront délivrées.
- ✓ Urbanisme :
Un maraîcher de Noizay a un gros projet d'agrandissement de serre + 3 ha, une visite aura lieu en fin de semaine pour exposer le projet qui doit être soumis à autorisations d'urbanisme et administratives.
- ✓ PLUI : 1 première réunion a eu lieu, il faut constituer un groupe pour étudier et formaliser les incohérences et les possibilités d'évolutions.

Séance levée à 20h25.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 mai 2021 :

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	FOLIO
2021-03-01	Commissions communales	M. Piolet	116
2021-03-02	Avenant au règlement intérieur du conseil municipal	M. Piolet	116-117
2021-03-03	Tarifs des concessions funéraires et cinéraires	M. Piolet	117
2021-03-04	Convention d'autorisation de travaux sur le domaine public	M. Piolet	118

Etat des décisions
Informations diverses.

SIGNATURES